

**Convocation du conseil municipal**  
**Réunion du conseil municipal du 14 novembre 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8*

**Étaient présents :**

*Mme MOREAU Geneviève, Maire ;  
M. CHABOUD Jean-Louis, adjoint ;  
Mme BOURGEOIS Brigitte, adjointe ;*

*Mmes, PEREZ Annick, POLLET- - THIOLIER Amandine, LECOULTRE Andrée, AUBIN Audrey,  
MM. BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gilbert, conseillers municipaux.*

**Absents excusés :**

*Mmes, NERI METRA Adriane, MM. VUITTON Etienne, VERMOT DESROCHES Laurent,  
BLONDEAU Thomas.*

**Absents ayant donné pouvoir :**

*M. AUBERT Ludovic (pouvoir à Mme Le Maire), M. BLONDEAU Gérard (pouvoir à AUBIN  
Audrey).*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 14 novembre 2025, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

**1 / Nomination du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme PEREZ Annick pour remplir les fonctions de secrétaire.

**2 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2025**

- M. Gilbert Blondeau demande qu'il soit ajouté au procès-verbal, qu'il propose l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 000 € en faveur de l'école de musique.

- M. Gilbert BLONDEAU demande que soit enlevée la phrase : « Mme le Maire rappelle que d'autres projets réalisés au cours des années précédentes ont également été menés sans maître d'œuvre et n'ont rencontré aucun problème particulier. »

POUR 10 ; CONTRE 1 ; ABSTENTION 0

**3 / Rapport du conseil communautaire :**

Tous les conseillers ont reçu le compte-rendu.

#### **4 /Maison des Aînés :**

Le conseil décide que la maison des Aînés conservera le même tarif de loyer pour l'année à venir.

#### **5 /Compte rendu Conseil d'école (A PEREZ)**

Annick présente la synthèse de la situation actuelle de l'école primaire. L'école, (maternelle et élémentaire), compte 111 élèves répartis en 6 classes. Toutefois, les projections pour la rentrée prochaines sont préoccupantes : les effectifs passeraient de 111 à 102 élèves, ce qui entraînerait la fermeture d'une classe. Elle rappelle qu'il faudrait compter 150 élèves pour garder les 6 classes. Par ailleurs, il est précisé qu'aucun grand voyage n'est prévu pour cette année scolaire.

#### **6 /Rythmes scolaires**

Un changement du rythme scolaire est envisagé, plusieurs parents souhaitent une organisation sur 4 jours par semaine. Un sondage a été réalisé auprès des familles : 127 réponses recueillies sur 140.

75.6% des répondants se prononcent pour la semaine des 4 jours.

Lors du conseil d'école, un vote à main levée a été effectué :

9 pour 4 jours, 5 contre, une abstention.

#### **Le conseil municipal,**

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

#### **Décide,**

Un changement du rythme scolaire est envisagé avec une organisation sur 4 jours par semaine.

Le maintien de la pause méridienne (2 heures) à préciser dans la délibération.

Ensuite, en troisième instance, la région donnera son accord, selon les horaires de bus.

POUR 6 ; CONTRE 3; ABSTENTION 2

#### **7 / Tarifs téléski**

Le conseil décide de maintenir les tarifs des remontées mécaniques sans augmentation pour l'année à venir.

#### **Le conseil municipal,**

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

#### **Décide,**

Le maintien des tarifs des remontées mécaniques sans augmentation pour l'année à venir.

POUR 11 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0

#### **8 / Ligne de trésorerie**

Le conseil autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000€ permettant d'assurer la continuité des paiements en cas de besoin ponctuel.

#### **Le conseil municipal,**

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

#### **Décide,**

D'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000€ permettant d'assurer la continuité des paiements en cas de besoin ponctuel.

POUR 11 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0

#### **9/ Protection sociale complémentaire**

Le conseil valide la participation de la commune à hauteur de 15€/mois par agent qui y adhèrent dans le cadre de la protection sociale complémentaire.

**Le conseil municipal,**

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

**Décide,**

De valider la participation de la commune à hauteur de 15€/mois par agent qui y adhèrent dans le cadre de la protection sociale complémentaire.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR 11; CONTRE 0; ABSTENTION 0.

#### **10/ Délégation compétence**

Le conseil donne délégation pour déposer une demande de subvention régionale destinée à l'acquisition de 3 chalets (HLL).

**Le conseil municipal,**

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

**Décide,**

De donner délégation pour déposer une demande de subvention régionale destinée à l'acquisition de 3 chalets

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR 11 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0.

#### **11/Délégation signature pour vente « Auberge de la Saine »**

Le conseil autorise la délégation de signature au 1<sup>er</sup> adjoint afin qu'il puisse signer tous les documents se rapportant à la vente de l'Auberge de la Saine, chez le notaire, en remplacement de Mme le maire.

**Le conseil municipal,**

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

**Décide,**

D'autoriser la délégation de la signature au 1<sup>er</sup> adjoint afin qu'il puisse signer tous les documents se rapportant à la vente du fonds de commerce et du bail locatif de l'Auberge de la Saine, chez le notaire.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR 11 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0.

#### **12/ Divers**

**12.1** Vente de l'ensemble des terrains situés au lieu-dit « Rutillet » cadastrés : D 1, D 2, D 579, D 580, D 581, D 582, D 583, D 584, D 585, D 586, D 587, D 576 et 577 en partie,

Trois propriétaires sont concernés par ces terrains, dont la commune. L'entreprise CT Constructions, représentée par M. Fidon, propose le rachat de la partie communale mais souhaite négocier le prix. Les deux propriétaires privés proposent une vente au prix de 75 €/m<sup>2</sup>.

Un projet de création d'une SCI est envisagé entre M. Fidon et les deux autres propriétaires privés.

**Le conseil municipal,**

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

**Décide,**

Le conseil décide de ne pas donner son accord pour la vente des terrains à un tarif inférieur à celui des deux autres vendeurs, tout en estimant que le prix proposé (75€/m<sup>2</sup>) demeure trop élevé. »

**12.2 Subvention Pumptrack**

Madame le Maire expose,

- Que le projet du Pumptrack s'élève à 99 013,00 € HT.
- Rappelle que le chiffrage prévisionnel du projet de construction du Pumptrack est le suivant :  
Dépenses

	H.T.	T.T.C.
Travaux	99 013.00 €	118 815.60 €

Et que le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Recettes

État (DETR-DSIL-FNAD) 30 %	29 703.00 €
Conseil départemental 30 %	29 703.00 €
Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura 20 %	19 800.00 €
Autofinancement 20 %	19 807.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>99 013.00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Adopte le projet de construction du Pumptrack et arrête les modalités de financement
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

- Autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération.

### 12.3 Subvention Défense incendie la Chevry Sud

Madame le Maire expose,

- Que le projet de défense incendie à La Chevry s'élève à 40 326.00 € HT.
- Rappelle que le chiffrage prévisionnel du projet de défense incendie à La Chevry est le suivant :

#### Dépenses

	H.T.	T.T.C.
Travaux	40 326.00 €	48 391.20 €

Et que le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

#### Recettes

État (DETR-DSIL-FNAD) 30 %	12 097.00 €
Conseil départemental 30 %	12 097.00 €
Autofinancement 40 %	16 132.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 326.00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Adopte le projet de la défense incendie à La Chevry et arrête les modalités de financement
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Mme le maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 12 décembre 2025.

Heure de fin de séance : 19h30

La secrétaire de séance

PEREZ Annick

Le Maire

Mme Geneviève MOREAU